

RAPPORT N° 97/8-49
au Conseil Municipal

OBJET

**DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSION
EN PLEINE PROPRIETE DE QUATRE ATELIERS-RELAIS
COMMUNAUX SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE LA MONTAGNE**

La Municipalité est propriétaire de quatre ateliers-relais construits sur des parcelles de la Zone d'Activités de la Montagne.

Dans le cadre de son programme pluriannuel de cession de son patrimoine économique, permettant de réaliser de nouvelles infrastructures économiques, la Municipalité se propose de mettre en vente en pleine propriété quatre ateliers-relais implantés sur les parcelles cadastrées section EK 156.

Cette cession contribuera à accroître la stabilité économique et juridique des entreprises bénéficiaires leur permettant une installation durable dans les locaux.

Il est donc nécessaire de procéder au déclassement de ces ateliers-relais du domaine public communal occupés par les entreprises Profils et Plafonds Réunionnais (Responsable : M. Robert GENTES) et ATOLL (Responsable : M. DEVEZE).

En conséquence je vous demande :

- de déclasser ces quatre ateliers-relais du domaine public communal,
- de vous prononcer sur la cession en pleine propriété de ces quatre ateliers-relais de 400 m² aux entreprises ATOLL et Profils & Plafonds Réunionnais,
- de m'autoriser, en cas d'accord, à passer l'acte afférent avec ces sociétés aux conditions économiques, juridiques et financières à arrêter entre les parties telles qu'il suit et complétées en annexe :

1. Société ATOLL

- prix de vente 270 000 F HT conforme à l'avis des Domaines
(bâtiment et terrain compris) du 27 juin 1997
- bâtiment concerné atelier-relais de 100 m² en bon état
implanté sur la parcelle cadastrée
section EK 156 (partie) Lots n° 4
- activités exercées fabrication de lambrequins

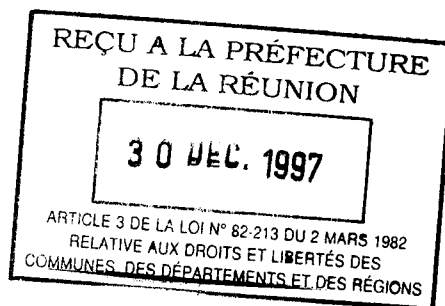
RAPPORT N° 97/8-49

2. Société Profils et Plafonds Réunionnais

- prix de vente 810 000 F HT conforme à l'avis des Domaines
(bâtiment et terrain compris) du 27 juin 1997
- bâtiment concerné atelier-relais de 300 m² en bon état
implanté sur la parcelle cadastrée
section EK 156 (partie) Lots n° 1, n° 2 et n° 3
- activités exercées profilage aluminium

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 97/8-49
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 19 décembre 1997

OBJET

**DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSIION
EN PLEINE PROPRIETE DE QUATRE ATELIERS-RELAIS
COMMUNAUX SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE LA MONTAGNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

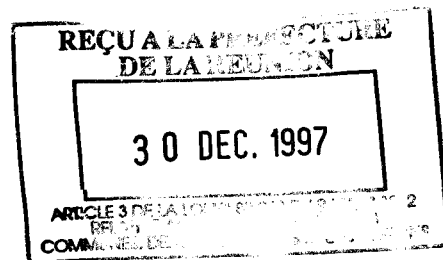
Vu le Code Général des collectivités Territoriales (ancien Code de Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/8-49 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, dixième Adjoint au Maire ;
Présenté au nom des commissions Développement Economie / Economie Alternative et
Entreprise Municipale Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1 :**

Approuve le principe de la cession de 100 m² d'ateliers-relais à la Société ATOLL ainsi que 300 m² d'atelier-relais à la Société Profils et Plafonds Réunionnais implantés sur les parcelles cadastrées section EK 156.

ARTICLE 2 :

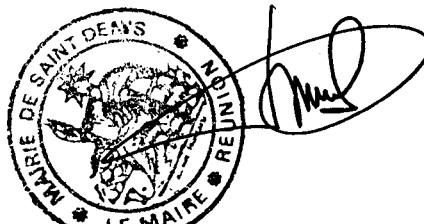
Approuve le prix de vente proposé de 270 000 F HT pour la Société ATOLL et de 810 000 F HT pour la Société Profils et Plafonds Réunionnais.

ARTICLE 3 :

Autorise le Maire à passer l'acte de vente avec les deux entreprises précitées aux conditions économiques, juridiques et financières précitées et complétées en annexe.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis,
le **26 DEC.** 1997

LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE AU RAPPORT N° 97/8-49
du Conseil Municipal en séance du vendredi
19 décembre 1997

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 19 DEC. 1997

**DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
ET CESSIION
EN PLEINE PROPRIETE DE QUATRE
ATELIERS-RELAIS
COMMUNAUX SUR LA ZONE
D'ACTIVITES
DE LA MONTAGNE**

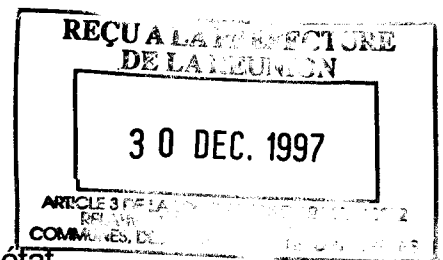
LE MAIRE



1. Cession à la Société ATOLL :

Conditions juridiques

- . *Nature de l'acte :* vente en pleine propriété
- . *Bâtiment concerné :* ateliers-relais de 100 m² en bon état implanté sur la parcelle cadastrée section EK 156 (partie) n° 4
- . *Terrains concernés :* terrain d'assiette de 100 m²
- . *Activités exercées :* fabrication de lambrequin
- . *Création ou maintien d'emplois :* 2



Conditions financières

- . *Prix de vente :* 270 000 F HT (bâtiment et terrain compris)
- . *Paiement du prix :* comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente
- . *Promesse de vente :* la durée de réalisation de la promesse de vente court à compter du 1er janvier 1998 et jusqu'au plus tard le 31 mars 1998.

Passé cette période et sans signature de l'acte de vente, la Commune sera dégagée de son offre de vente envers la Société ATOLL

Conditions particulières

. Réalisation de travaux d'insonorisation du bâtiment avant la signature de l'acte authentique de vente pour une meilleure cohabitation de cette activité avec l'entreprise occupant les ateliers mitoyens.

2. Cession à la Société Profils et Plafonds Réunionnais :

Conditions juridiques

- . *Nature de l'acte* : vente en pleine propriété
- . *Bâtiment concerné* : ateliers-relais de 300 m² en bon état implanté sur la parcelle cadastrée section EK 156 (partie) n° 1, n° 2 et n° 3
- . *Terrains concernés* : terrain d'assiette de 300 m²
- . *Activités exercées* : profilage aluminium
- . *Création ou maintien d'emplois* : 4

Conditions financières

- . *Prix de vente* : 810 000 F HT (bâtiment et terrain compris)
- . *Paiement du prix* : comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente
- . *Promesse de vente* : la durée de réalisation de la promesse de vente court à compter du 1er janvier 1998 et jusqu'au plus tard le 31 mars 1998. Passé cette période et sans signature de l'acte de vente, la Commune sera dégagée de son offre de vente envers la Société Profils et Plafonds Réunionnais